

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 06

Étaient présents : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, MM. CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, MM. RICARD Jean-François, CODET Stéphane et REKIS Bruno, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

Excusés : M. LAFOND Frédéric (pouvoir à M. BUF Jean-Michel), M. COLIN Arnaud (pouvoir à M. FLIPPOT Jacky), M. DELAUNAY Yoann (pouvoir à M. RICARD Jean-François), Mme FAURY Marion (pouvoir à M. MOUSSU James), Mme FERRY Gladie (pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie), Mme VAIRÉ Sandrine (pouvoir à M. CAILLON Philippe).

Secrétaires de séance : Mmes GUILLAUDEUX Maryse et MOREAU Valérie

NUMERO	OBJET
2021/02/01	<p><u>Débat d'orientation budgétaire 2021 sur la base du rapport d'orientation budgétaire :</u></p> <p>Après avoir entendu le rapport d'orientation budgétaire (ROB) de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires sur la base du ROB pour l'année 2021.</p> <p>✓ <i>Accord du Conseil municipal à l'unanimité</i></p>
2021/02/02	<p><u>Conventions de servitude ENEDIS :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer, sur la durée du mandat, les conventions de servitudes avec ENEDIS relatives au renforcement des réseaux de distribution publique d'électricité ainsi que tout document y afférent.</p> <p>✓ <i>Accord du Conseil municipal à l'unanimité</i></p>
2021/02/03	<p><u>Convention d'action foncière pour l'acquisition des parcelles AX0544 et AX0546 :</u></p> <p>Compte tenu que la commune doit acquérir ces parcelles dans le cadre de l'aménagement futur du Port de Blain, pour la création d'un parc de stationnements et d'un espace ludique, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none">• autorise et requiert l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique pour l'acquisition et le portage des parcelles cadastrées section AX numéros 544 et 546 situées rue du Port, lieudit « La Prairie » à Blain pour le compte de la commune de Blain,• et autorise Monsieur le Maire à contracter et signer tout document nécessaire à la mise en place d'un portage foncier par l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique, en particulier la convention de portage présentée faisant état de l'acquisition des parcelles cadastrées section AX numéros 544 et 546, ainsi que ses éventuels avenants. <p>✓ <i>Accord du Conseil municipal à l'unanimité</i></p>

NUMERO	OBJET
2021/02/04	<p data-bbox="290 174 1458 210"><u>Convention de gestion d'ouvrage avec le Département - Aménagement 3 plateaux surélevés RD 164 rue de l'Isac BLAIN :</u></p> <p data-bbox="290 255 1458 465">Dans le cadre de l'aménagement de 3 plateaux surélevés sur la route départementale 164, « rue de l'Isac », sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention définissant la répartition des charges et conditions d'entretien et de gestion des aménagements RD 164 du PR 46+000 au PR 46+450, rue de l'Isac, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que le procès-verbal de remise et toute pièce se rapportant à cette affaire.</p> <p data-bbox="347 497 906 533">✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité</p>
2021/02/05	<p data-bbox="290 560 1458 595"><u>Convention de suivi d'un rucher par le Centre d'Étude Technique Apicole de Loire-Atlantique :</u></p> <p data-bbox="290 595 1458 766">Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention définissant les conditions de ce partenariat, selon lequel le Centre d'Étude Technique Apicole de Loire-Atlantique (CETA) s'investira dans la gestion du rucher, en contrepartie d'une participation financière de la Commune à ce service, à hauteur de 1.200 € par an et pour une durée de 2 ans et autorise Monsieur le Maire à la signer.</p> <p data-bbox="347 797 1088 833">✓ Accord du Conseil Municipal : 23 POUR – 6 ABSTENTIONS</p>